

L'écho Spécial « Infos »



POINT URBANISME

Conformément au règlement d'urbanisme la commune met tout en œuvre pour que le plan local d'urbanisme soit respecté par les habitants du village.

Nous avons remarqué quelques constructions qui n'ont pas fait l'objet de permis ou de déclaration de travaux, je vous saurai gré de nous contacter en mairie afin de régulariser la situation.

Eaux et forages



Merci également de nous informer des forages en eau domestique que vous avez réalisés ou que vous souhaitez mettre en œuvre.

Le code des collectivités territoriales précise qu'une déclaration doit être déposée auprès du maire de la commune.

Les entreprises qui sont intervenues doivent également faire une déclaration....

Il ne s'agit en aucun cas de faire de la répression mais de respecter la loi du 19 mars 2023.

Les informations seront tenues à disposition du représentant de l'état et transmises aux services publics d'eau potable.

Qualité de l'eau

La direction de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale vient de nous faire parvenir, les tests de la qualité de l'eau pour la commune d'Eaucourt.

Les conclusions sanitaires sont bonnes.

L'eau d'alimentation d'Eaucourt est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.